

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents		qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice	part à la
11	11	Délibération
		09

Séance du 01 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 01 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

**Présents:** Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Eliane PARIS, Madame Régine RIGAL, Madame Audrey VIGUE-BOU.

**Absents :** Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, et Madame Hélène BIBAL

**Représentés:** Madame Fabienne LANDES est représentée par Monsieur Jean-Louis BESSIERE

*Date de la Convocation:* 18/11/2022

*Date d'affichage :* 18/11/2022

Madame Régine RIGAL a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération:

**Adoption du rapport annuel sur le prix et sur la qualité du service d'Assainissement collectif 2021\_DE\_2022\_045**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Le SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
A BELCASTEL

Le Maire  
Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par  
- dépôt en Préfecture le: 04/12/2022  
- publication sur le site internet :

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adoption du rapport annuel sur le prix et sur la qualité du service  
d'Assainissement collectif 2021

.....  
Date de décision: 01/12/2022

Date de réception de l'accusé 07/12/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DE\_2022\_045

Identifiant unique de l'acte : 012-211200241-20221201-DE\_2022\_045-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .1

Domaines de competences par themes

Environnement

réseau humide (eau, assainissement)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Adoption du rapport annuel sur le prix et sur la qualité du service  
d'Assainissement collectif 2021\_DE\_2022\_045.docx ( 99\_DE-  
012-211200241-20221201-DE\_2022\_045-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : RPQS\_\_assainissement\_collectif\_2021\_20221130\_160626.pdf ( 21\_RP-  
012-211200241-20221201-DE\_2022\_045-DE-1-1\_2.pdf )  
RPQS Assainissement collectif 2021

